

# CAISSE DES ÉCOLES : ÉLECTIONS EN PERSPECTIVE

## POUR RENOUVELER LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans quelques jours auront lieu des élections pour le renouvellement du conseil d'administration de la caisse des écoles.

Des milliers de Seynoises et de Seynois sont concernés par ces élections et les parents d'élèves en particulier ne doivent pas en sous-estimer l'importance.

Rappelons tout d'abord que la caisse des écoles existe dans notre commune depuis 25 ans.

### QUEL EST SON RÔLE ?

Au terme des statuts de 1947 les buts fondamentaux de cette organisation sont les suivants :

- faciliter la fréquentation scolaire,
- gérer au mieux les restaurants scolaires,
- procurer aux enfants l'essentiel du matériel d'enseignement,
- assurer le fonctionnement d'un patronage laïque.
- organiser les centres de vacances,

Depuis un quart de siècle la caisse des écoles a fait ses preuves et chacun a pu constater que les buts assignés aux dirigeants ont été dépassés.

Des comptes rendus d'activité sont organisés actuellement dans nos écoles et les parents d'élèves pourront se rendre compte que le bilan est positif. Nous aurons l'occasion d'y revenir et de montrer par des comparaisons et des chiffres éloquentes que la caisse des écoles créatrice des œuvres sociales scolaires et périscolaires a

été à la hauteur de sa tâche, qu'elle a su faire face aux exigences croissantes d'une population scolaire en pleine extension, qu'elle a pu grâce à l'aide considérable de la municipalité développer tout un réseau de réalisations à caractère social grandement apprécié des familles.

### POURQUOI DES ÉLECTIONS

Tout simplement parce que le conseil d'administration est arrivé au terme de son mandat.

Mais il s'agira seulement d'élections partielles car l'organisme dirigeant de la caisse des écoles est composé de trois catégories de membres :

- membres délégués du conseil municipal (6).
- membres représentant la préfecture et l'Education nationale (3).
- membres élus par les sociétaires (6).

La véritable démocratie la juste participation (expressions dont les discours officiels nous abreuvent si souvent) seraient pleinement réalisés si tout le conseil d'administration était composé de membres élus.

Les membres du conseil municipal, délégués au sein du conseil d'administration ayant été renouvelés après les élections municipales du 14 mars 71 il s'agit maintenant d'élire les 6 représentants des adhérents.

### QUI PARTICIPE A CES ÉLECTIONS ?

Tous les parents d'élèves ayant payé la cotisation de 1 F.

au moment de la distribution des livres au début de l'année scolaire, sont membres de la caisse des écoles et à ce titre auront le droit et le devoir de participer à ces écoles.

A ces électeurs s'ajoutent toutes les personnes amies de l'école laïque qui continuent à cotiser, même si elles n'ont plus d'enfants d'âge scolaire, tous les memores orientateurs qui ont parvenu chaque année des dons à l'organisation.

Cette masse d'adhérents qui dépasse actuellement le nombre de 6.000 pourra donc participer à ces élections. Au préalable, dans plusieurs écoles, ou groupes d'écoles de la ville, et à la faveur des comptes rendus de mandat, les propositions de candidatures seront faites.

Dès à présent, nous demandons à tous les adhérents de participer aux réunions pour lesquelles ils seront régulièrement convoqués.

A la faveur de ces réunions, des échanges de vues, des propositions de travail permettront sans aucun doute, l'amélioration des réalisations. Il sera également expliqué à chacun où et comment les élections se dérouleront dans notre ville.

Nous comptons sur une participation massive.

Pour le Conseil d'Administration ;

M. Marius AUTRAN.